

Chronique d'une disparition annoncée :

L'ombre commun de rivière



Les populations d'oiseaux piscivores protégées causant des dommages ont fortement augmenté dans différentes régions de Suisse. Cela concerne particulièrement **le harle bièvre et le grand cormoran**. Les populations de harles, composées aujourd'hui de près de 1'000 couples nicheurs, provoquent une diminution dramatique d'espèces autochtones de poissons. Le même phénomène est observé chez les cormorans, pour lesquels, heureusement, des tirs de régulation sont maintenant admis et effectifs, notamment sur le lac de Neuchâtel et sur nos cours d'eau. Dans ce contexte, c'est en particulier **l'ombre commun** qui est le plus impacté.



Grand Harle mâle

La présence de ces oiseaux n'est pas remise en question mais des mesures de régulation doivent contribuer à **maintenir la biodiversité**. Il s'agit de trouver une gestion adaptée aux espaces vitaux et aux proies des prédateurs. A cet égard, la Station ornithologique de Sempach, dans la dernière édition de son « Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse 2019 » écrit : « les chiffres montrent où se situent les mesures les plus urgentes en matière de **protection de la biodiversité** ». A cela les pêcheurs répondent que l'ombre commun fait partie de la biodiversité au même titre que le harle et le cormoran !

Eu égard aux énormes investissements consentis pour l'aménagement ou la qualité chimique des cours d'eau, nous ne pouvons pas subir sans réagir aux conséquences de la prédation des oiseaux piscivores. Si nous n'intervenons pas, nous compromettrons la protection des espèces piscicoles menacées et les efforts permanents de réintroduction de l'ombre et de la truite dans nos rivières n'auront servi à rien.

Un spécialiste de l'Institut fédéral des sciences et technologies aquatiques (EAWAG) déclarait récemment que « les populations d'ombres enregistrent des pertes importantes suite à l'action de prédateurs comme le cormoran pour qui un ombre adulte en eau libre est une proie facile ». Dans le Jura en particulier, le cormoran est à l'évidence en grande partie responsable de la quasi disparition de l'ombre sur l'Allaine.

Avec les années sèches que nous venons de vivre et qui s'intensifieront, l'action des oiseaux piscivores tels que le héron cendré, la grande aigrette, le harle bièvre et le cormoran seront toujours plus néfastes pour l'ombre, la truite et d'autres espèces encore, en raison des faibles débits de nos rivières, en hiver principalement.



La question de la réduction raisonnée et durable de la prédation aviaire est loin d'être résolue. Malheureusement, tant les Chambres fédérales que le Département fédéral de l'Environnement et des transports ne semblent pas vouloir aller dans le sens d'une meilleure protection des populations de poissons en Suisse si on en juge par le résultat des débats relatifs à la modification de la loi sur la chasse où toutes ces espèces, à l'exception du cormoran, restent strictement protégées. Dans ce contexte, les pressions exercées par les associations de protections de la nature et des oiseaux ont certainement joué un rôle déterminant. Mais malgré ces difficultés, ce magnifique poisson qu'est l'ombre, élu poisson de l'année 2016 en Suisse, mérite qu'on se batte pour sa survie.